

Ces subventions sont accordées dans le cadre du programme des relations culturelles internationales du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce programme appuie les initiatives menées à l'étranger dans le domaine des arts et de l'enseignement supérieur.

Le financement de ces initiatives est prévu dans le budget fédéral déposé en février 1994 et s'inscrit dans le cadre financier déjà en place.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Sérvíce des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874